

## Fiche à retourner ou à déposer au **SNES Bretagne** : 24 rue Marc Sangnier 35 200 RENNES

Calculez votre barème	Indiquez le nombre de points
CLASSEMENT AU CONCOURS : PARTIE COMMUNE A TOUS	
/ous êtes reçu(e)sur	
les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10 % des reçus).  Pour déterminer votre décile : divisez (votre rang de classement) par (le nombre d'admis /10) et ajoutez 1.	
Entourez votre nombre de points :	
" décile150 pts 5° décile90 pts 9° décile30	
2º décile     135 pts     6º décile     75 pts     10º décile     15       3º décile     120 pts     7º décile     60 pts     Liste complémentaire     0	
2º décile     135 pts     6º décile     75 pts     10º décile     15       2º décile     120 pts     7º décile     60 pts     Liste complémentaire     0       2º décile     105 pts     8º décile     45 pts	pi
BONIFICATIONS SELON LA SITUATION	
Lauréat(e)s de l'agrégation (sur tous les vœux)	pts
Situation familiale	
Célibataire ou vivant maritalement, sans enfant	) pt
Rapprochement de conjoints (conditions à remplir, cf. recto verso ci-joint):	and a second
• sur le vœu 1 et sur les académies limitrophes	pts
Bonification par enfant à charge dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement (enfant de moins de vingt ans au 1/09/2011)	pts
Situation administrative	
Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi, sur le vœu 1 1 000	pts
La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 correspondant à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique	
<ul> <li>Titulaire de la fonction publique de l'état, territoriale ou hospitalière,</li> </ul>	
au moment de l'inscription au concours400	pts
La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice en 2010-2011, à temps complet ou durant les deux dernières années si les lauréats exercent à mi-temps	3
<ul> <li>Situation déclarée par les lauréats au moment de l'inscription au concours : enseignants et CPE contractuels du second degré de l'Éducation nationale</li> </ul>	1
n cas d'égalité de barème, sont pris en compte successivement : . l'ordre des vœux – 2. la situation familiale – 3. la date de naissance	*
То	tal
NFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
	14 - C 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

<sup>\*</sup> Si vous êtes syndiqué(e), cocher la case ci-contre afin de permettre la mise à jour de votre dossier 🛚



Discipline :	Date de naissance :	Barème :
Nom :	nom marital :	Prénom :
Adresse :		
Tél :Adresse e-mail :		

## Reportez ici les vœux que vous avez formulés sur Internet

## **COMMUNE de PREFERENCE :**

Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4
Vœu 5	Vœu 6	Vœu 7	Vœu 8

Au sein d'une même zone géographique préférez-vous un lycée ou un collège ?